

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V. 148 Vœu relatif à l'évolution de la carte scolaire pour la rentrée 2016.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la décision du ministère de l'Education nationale de maintenir le nombre de postes pour l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2016-2017 ;

Considérant la baisse attendue des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires de l'ordre de 2 000 élèves pour la rentrée de septembre 2016 ;

Considérant la nécessité d'une politique de réduction des inégalités sociales contenue dans la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République ;

Considérant la nécessaire révision annuelle de la carte scolaire afin de prendre en compte les évolutions d'effectifs dans les écoles de Paris ;

Considérant que les moyens doivent être répartis sur l'ensemble du territoire parisien selon le principe d'équité, en prenant en compte des disparités territoriales ;

Considérant que chaque école doit faire l'objet d'une appréciation objective prenant en compte ses particularités ;

Considérant la nécessité de déployer les moyens en direction des écoles situées en éducation prioritaire, et de renforcer les dispositifs prévus par la Loi de Refondation de l'Ecole, tels que les dispositifs « Plus de Maîtres que de classes » ;

Considérant comme impératif l'augmentation du taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans et le retard significatif de Paris en la matière ;

Considérant la nécessité d'assurer la présence d'enseignants devant les élèves en cas d'absence de l'un d'entre eux, afin de respecter la continuité du service public ;

Considérant comme positive l'annonce faite par l'Académie de Paris d'affecter 30 postes à la brigade de remplacement ;

Considérant les mesures actées lors du CDEN le 18 février dernier et en prévision de la tenue du groupe de travail devant se tenir le 23 juin prochain ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les dernières prévisions d'effectifs telles que remontées par les arrondissements ;

Considérant le vœu déposé par Nicolas Bonnet-Oulaldj, Emmanuelle Becker et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

Sur proposition de Mme Alexandra Cordebard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- lors du groupe de travail prévu le 23 juin, l'Académie de Paris prenne en compte les dernières prévisions d'effectifs ajustées ainsi que la réalité sociale des écoles parisiennes.

- la Ville de Paris rappelle son opposition à certaines fermetures de classes qui ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de certains établissements ou quartiers.

- les dispositifs destinés à favoriser la réussite éducative, et spécifiquement ceux en zone d'éducation prioritaire, comme le dispositif « Plus de Maîtres que de Classe » ou la scolarisation des enfants de moins de trois ans, soient renforcés, étant entendu que la concertation avec les équipes enseignantes est une condition du succès de leur implantation.

- des moyens supplémentaires soient affectés au dispositif RASED.

- des dispositions soient prises pour améliorer significativement le remplacement des enseignants absents, comprenant en cela un dimensionnement adapté de la brigade de remplacement.